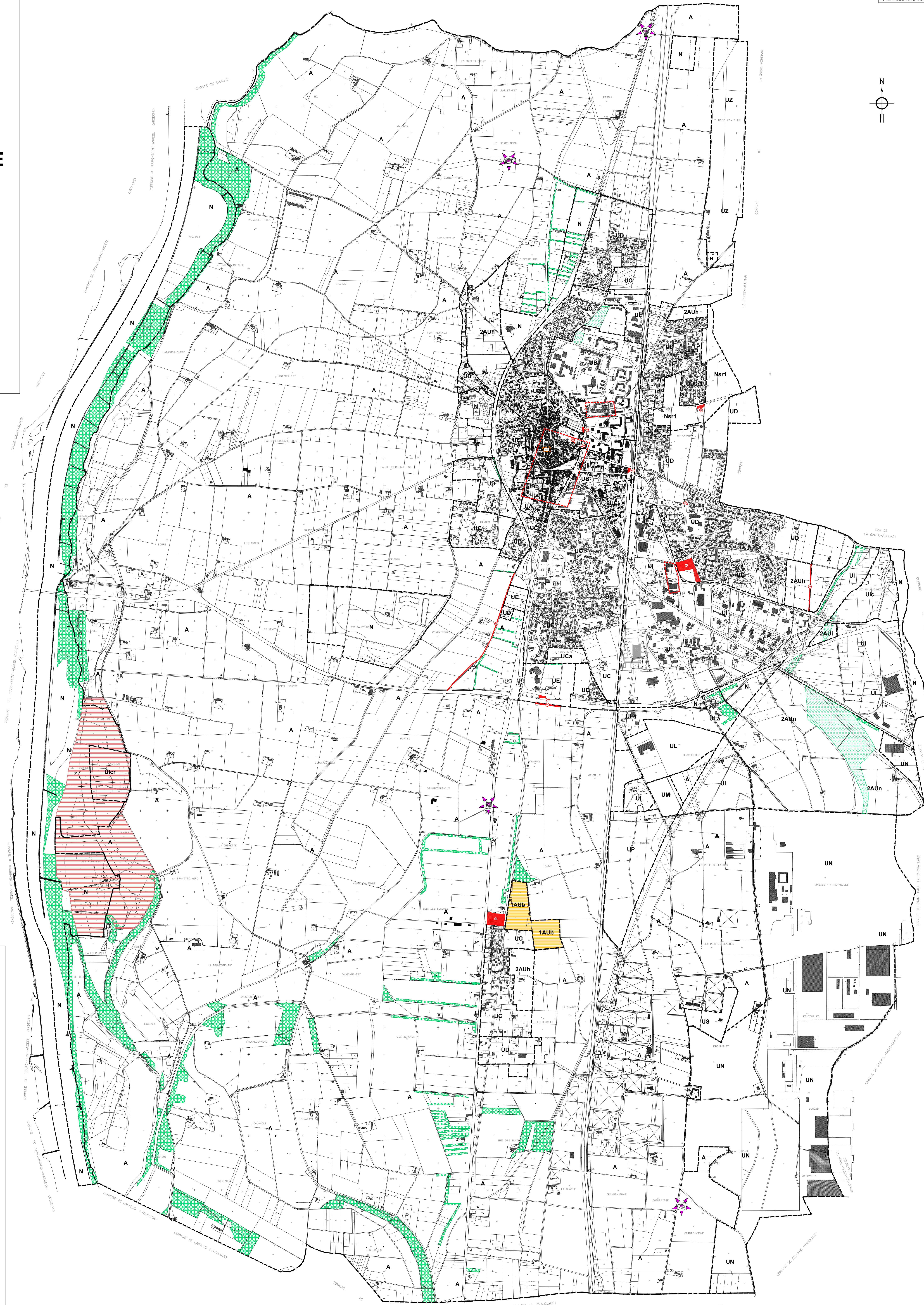


PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°0
- planche générale -

PLU APPROUVÉ LE 15/01/2013
MISE EN COMPATIBILITE N°1 "projet Granulats VICAT" : 06/07/2015
MODIFICATION N°1 : 15/09/2015
MODIFICATION N°2 : 30/05/2016
MISE EN COMPATIBILITE N°2 "projet CNR" : 30/05/2016
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

ECHELLE : 1/10 000
DATE : 5 septembre 2018



LEGENDE :

--- Limite de zone ou de secteur

UB Indices de zone

 Espace boisé Classé (EBC)

 Espace vert protégé

(Article L. 123.1.5-7 du Code de l'Urbanisme)

PROJET	DESCRIPTION	REPERCEUR	SUPERFICIE
10-01	Bois de débardage des bois d'œuvre	commune	11 512 m ²
10-02	Aménagement des bords de l'Ouche de Hénichens	commune	33 m ²
10-03	Emplacement chemin de bords	commune	33 m ²
10-05	Mise en valeur des bords du Rocher	commune	403 m ²
10-06	Clôture et bois de débardage	commune	11 480 m ²
10-07	Construction des ponts sur l'Arbousier	commune	1 000 m ²
10-08	Clôture et bois de débardage	commune	844 m ²
10-09	Clôture et bois de débardage	commune	1 000 m ²
10-12	Aménagement de l'écoulement de l'Ouche	commune	1 000 m ²
10-13	Aménagement du terrain délimité depuis les bords de l'Ouche	commune	126 m ²
10-14	Aménagement du terrain délimité depuis les bords de l'Ouche	commune	1 000 m ²
10-15	Emplacement du versant Lanciaux (terrain actuel)	commune	130 m ²

Perimètre d'exploitation de carrière

■ Périmètre de mise en œuvre de la mixité sociale

 Bâtiments identifiés pouvant faire l'objet d'un changement de destination

▼ (Prière d. 1200-1 du Code de l'Ordonnance)

Périmètre de centralité

(au titre du 5° du II de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme)

✱ Eléments de patrimoine protégés

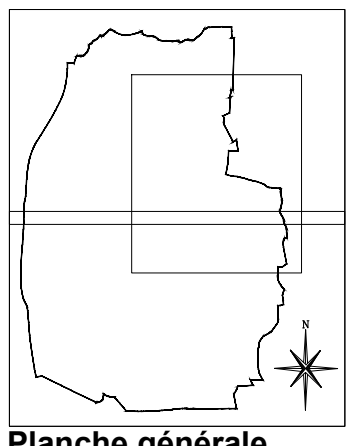


Planche générale